

Meeting \_\_\_\_\_  
Date 2.12.04  
Time \_\_\_\_\_  
Tape No. \_\_\_\_\_

Conseil de l'Organisation Internationale pour les Migrations  
Genève, 30 Novembre – 3 Décembre 2004

## Intervention de la délégation du Bénin

-----

- Monsieur le Président de la 88<sup>e</sup> session du Conseil de l'OIM
- Excellence Monsieur le Directeur Général de l'OIM
- Excellence Madame le Directeur Général Adjoint
- Distingués représentants
- Mesdames, Messieurs

La délégation du Bénin voudrait à l'exemple de celles qui l'ont précédées, vous présenter ses félicitations pour l'organisation et la bonne marche des travaux.

Ma délégation remercie également le secrétariat de l'OIM pour la qualité des documents mis à notre disposition et salue en particulier Monsieur Brunson Mckinley, Directeur Général de l'OIM et Madame Ndioro Ndiaye, Directeur Général Adjoint.

Ma délégation fait sienne l'intervention faite par l'Algérie au nom du Groupe Africain.

Monsieur le Président,

Le Conseil de l'OIM se tient dans un contexte d'actualité du dialogue international sur les migrations.

En effet, les Etats sont confrontés à un éventail de problèmes inhérents aux déplacements de personnes.

Ces problèmes nécessitent le dialogue et la coopération entre Etats. Cependant, l'OIM doit pouvoir assurer une bonne gestion de ces flux au niveau international.

L'ordre du jour qui nous est proposé prend bien en compte ces préoccupations. En effet, l'évaluation, la mise en valeur de la migration ainsi que les défis à relever sur le plan pratique méritent beaucoup d'attention.

Ma délégation a suivi avec beaucoup d'intérêt les différents exposés qui nous ont été proposés : politique et recherche en matière migratoire de même que le panel spécial de la Commission Mondiale sur les Migrations Internationales.

Une approche équitable pour les travailleurs migrants (personnes particulièrement vulnérables) dans cette économie mondialisée a été mentionnée. Il s'agit de favoriser la compréhension des questions migratoires qui peuvent promouvoir le développement économique et social et de veiller au respect de la dignité humaine et au bien-être des migrants.

Dans ce sens, ma délégation apporte un soutien aux programmes de l'OIM portant sur les migrations, et notamment par le transfert de ressources humaines qualifiées.

Les programmes basés sur l'aide au retour physique ou virtuel de cadres qualifiés de nos diasporas à l'extérieur méritent d'être appuyés de même la réintégration des personnes déplacées et autres migrants, en tenant compte des besoins et des préoccupations des communautés locales. Cela résoud aussi le problème de pénurie de compétences occasionnée par l'émigration des cadres.

Les Gouvernements ainsi que les législations de nos pays devraient pouvoir travailler à décourager la migration illégale et désordonnée. Ceci contribuera également à améliorer l'image des migrants.

A ce propos, ma délégation félicite l'initiative de l'OIM de création de la DIM.

En ce qui concerne le Bénin, une action commune de plusieurs ministères : de l'Intérieur, de la Justice, de la Famille et des Béninois

de l'Extérieur conjuguent leurs efforts et travaillent afin de lutter contre le phénomène de déplacements d'enfants, victimes de trafic et de traite d'êtres humains.

La synthèse faite du dialogue international sur les migrations montre bien que beaucoup reste à faire à travers une meilleure stratégie de l'OIM. La réflexion doit se poursuivre sur la stratégie de l'OIM et son avenir institutionnel.

En ce qui concerne les contributions assignées restant dues, ma délégation se félicite de l'inscription de ce point à l'ordre du jour des travaux.

En effet aucun des Etats souverains que nous représentons ici, n'ignore le bien fondé du paiement régulier des contributions.

Plusieurs Etats, certes, font face à des difficultés dues à une situation de prolongement de conflit ou sont victimes de catastrophes naturelles.

Cependant, les engagements pris méritent d'être respectés par tous les Etats afin de permettre à l'Organisation de prendre les décisions qui s'imposent pour sa bonne marche.

A ce sujet, ma délégation pense qu'il doit pouvoir s'instaurer entre l'OIM et les capitales, par le biais des Représentations Permanentes à Genève, un meilleur dialogue et suivi des dossiers.

En ce qui concerne le point relatif au programme et budget pour 2005, ma délégation reconnaît les efforts faits par les délégués lors de la dernière session du Budget et des Finances pour aboutir à un consensus.

En félicitant l'Administration de l'OIM de gérer ses ressources dans un souci constant de rentabilité, ma délégation pense que la reconduction du budget de 2004, excluant les 110.000 FS sur la partie administrative risque de limiter l'OIM dans l'exécution de ses tâches, d'être efficace et d'accroître ses capacités.

Ma délégation en appelle a plus de souplesse et de compréhension dans la prise de décision par les Etats membres, de même qu'à un soutien plus accru aux initiatives du Fonds1035.

Nous ne saurions terminer notre propos sans présenter nos félicitations aux nouveaux pays qui viennent d'adhérer à l'OIM.

Je vous remercie de votre attention.